

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

19

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 novembre 2021



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : Monsieur REBSAMEN

**Secrétaire** : Madame BALSON

**Membres présents** :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICH - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur HAMEAU - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

**Membres excusés** :

Madame HERVIEU (pouvoir Monsieur MULLER)

**Membres absents** :

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

#### Dispositif EMAS : financement 2021

Madame TENENBAUM expose :

La création d'une unité d'intervention à domicile en santé mentale fait partie des fiches action prioritaires du Contrat Local de Santé (CLS) de Dijon métropole.

Le dispositif EMAS, porté par les associations Acodège et SDAT, est ainsi expérimenté depuis octobre 2019. Composée d'un travailleur social, d'un infirmier et d'un psychologue, l'équipe a pour mission d'aller au devant des personnes en souffrance psychique habitant en logement autonome et de proposer un accompagnement permettant leur inscription dans les dispositifs de droit commun.

Ce projet est soutenu par 13 partenaires financeurs organisés en 3 catégories : l'Etat, les Collectivités territoriales (dont Dijon métropole et la Ville de Dijon) et les bailleurs sociaux. La SDAT est l'entité administrative collectant les contributions des différents financeurs du projet.

Après une expérimentation de 15 mois, les partenaires ont souhaité poursuivre le projet. L'évaluation du dispositif a en effet indiqué que celui-ci répondait à un besoin du territoire. Des effets avérés sur le parcours de vie des personnes ont également été observés suite aux interventions de l'équipe.

Le comité de financeurs, réuni en juillet 2021, a permis d'arrêter le plan de financement pour cette année.

Il vous est ainsi proposé d'attribuer à la SDAT une subvention de 19 695 € pour l'année 2021 afin de participer au financement du dispositif EMAS, selon les modalités précisées dans la convention jointe en annexe.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **d'approuver** la convention à conclure entre Dijon Métropole, la Ville de Dijon et la SDAT, relative au financement du dispositif EMAS ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention et de l'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2021 de la Ville de Dijon.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**